


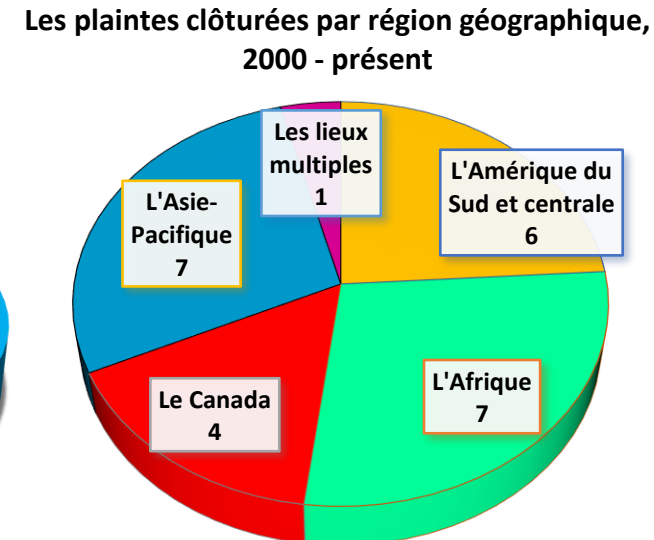
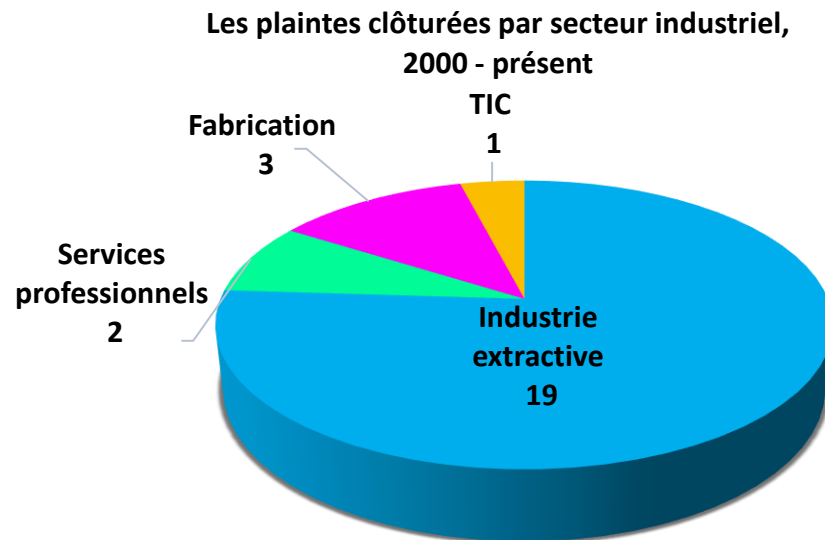
Point de contact national du Canada : aperçu des plaintes résolues, de 2000 à aujourd'hui

Le Point de contact national du Canada a résolu **25** plaintes depuis 2000. Cela comprend les cas particuliers acceptés et conclus, aussi que les demandes d'examen rejetées ou retirées. Les cas actifs sont exclus de ces données.

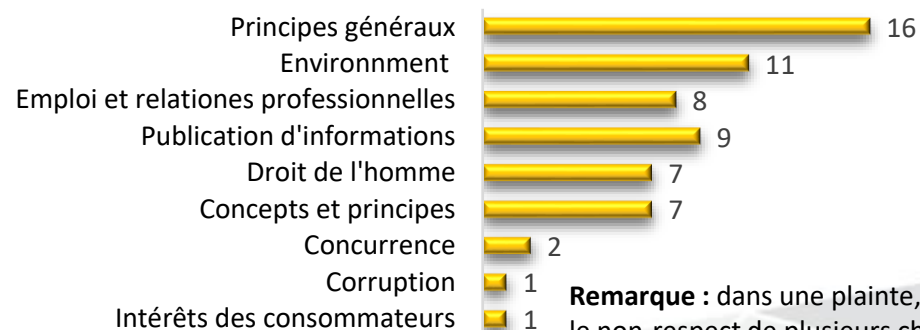
 **13 demandes d'examen** étaient recevables.

 **12 demandes d'examen** ne répondaient pas aux critères pour être prises en considération.*

** Les demandes qui ont été retirées par les déclarants avant la fin de l'évaluation initiale sont également comprises.*



Le chapitre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales cité, 2000 - présent



Remarque : dans une plainte, on peut citer le non-respect de plusieurs chapitres.

Point de contact national du Canada : les résultats des bons offices, de 2000 à aujourd'hui

Une entente complète ou partielle a été conclue pour **cinq** cas particuliers dans la cadre du processus du PCN, et **un** cas particulier l'a été hors du processus du PCN.

Dans la majorité des autres cas, les parties ne sont pas parvenues à une entente en raison du **refus d'une partie à participer au processus**.

***Remarque :** À partir de 2022, si les parties ne participent pas de bonne foi, le processus d'examen peut prendre fin et des mesures commerciales peuvent être invoquées (ne s'applique qu'aux parties du secteur privé).

